



UNIVERSITÉ DE NANTES

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour l'élection des représentants des personnels relevant de l'Éducation Nationale et exerçant dans les écoles, établissements scolaires et services de l'Éducation Nationale du collège F les 17 et 18 novembre 2021, il est établi 5 bureaux de vote, dont la composition est la suivante :

- **Inspé - site de Nantes**

Présidente : Madame Frédérique MOREAU, Responsable administrative et financière - Site de Nantes
Assesseur(s) : Madame Françoise CUSSENEAU - Secrétaire de site

- **Inspé - site d'Angers**

Président : Monsieur Stéphanie ROSSI, Responsable Administratif et Financier – Site d'Angers
Assesseurs : Madame Géraldine GOLIAS, Secrétaire pédagogique et Monsieur Christophe DORÉ - Responsable de site - Site d'Angers

- **Inspé - site du Mans**

Président : Monsieur Philippe LORIOT, Responsable Administratif et Financier – Site du Mans
Assesseurs : Madame Marie PRINCE - Secrétaire pédagogique et Madame Sonia LE GOUALLEC -Secrétaire pédagogique

- **Inspé - site de Laval**

Présidente : Madame Lucie HERVE - Responsable administrative et financière – Site de Laval
Assesseurs : Monsieur Tony COUPEL - Technicien Informatique et audiovisuel et Madame Florence MARTIN - Responsable de site - Site de Laval

- **Inspé - site de la Roche-sur-Yon**

Présidente : Madame Lucille CRESPIEN, Responsable administrative et financière – Site de La Roche-sur-Yon
Assesseur : Madame Amélie ALLETRU - Responsable de site - Site de la Roche-sur-Yon

A l'issue du scrutin, le Président de chaque bureau de vote fait procéder au dépouillement. Il dresse un procès verbal qu'il transmet au bureau de regroupement des scrutins.

Le **bureau de regroupement** est composé comme suit :

Présidente : Stéphanie PENISSON – Secrétaire Générale de l'Inspé Académie de NANTES
Assesseur(s) : Audrey JOYAU – Assistante de direction Inspé Académie de NANTES
Charlotte ROGER - Gestionnaire Recherche Inspé Académie de NANTES

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Inspé Académie de Nantes et sur l'intranet de l'Inspé. La Secrétaire Générale de l'Inspé, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes,

Le Directeur de l'Inspé
Académie de NANTES